



## Demande restitution d animaux

Par **Sacha55**, le **25/03/2021** à **16:25**

Bonjour un avocat m a répondu que je ne devais pas porter plainte contre un gendarme qui a ordonné à une association la saisie sans procédure judiciaire de mes chats et de porter plainte contre X. Puis je porter plainte pour abus de pouvoir et avec quelle juridiction compétente ? Merci

Par **youris**, le **25/03/2021** à **18:08**

bonjour,

difficile de répondre sans connaître le détail de votre affaire, il vaut mieux effectivement porter plainte contre x.

un gendarme n'a pas le pouvoir d'ordonner une saisie d'animaux d'un particulier.

si vos chats vous ont été retirés, il doit y avoir une ou des raisons, hygiène, mauvais traitement, trouble anormal de voisinage.

la gendarmerie a du être informé par des voisins.

salutations